

**COMITE TUNISIEN
d'INFORMATION
et de DEFENSE des
Victimes de la Répression**



BULLETIN n° 12

ADRESSE EN FRANCE : Jean GATTEGNO - B.P. 397
75026 - Paris - Cedex 01
CCP. La Source 33-34906

octobre 1974

LE PROCES DES 202 : PROCES DU REGIME REACTIONNAIRE EN TUNISIE.

Le procès d'août 74, véritable parodie de justice, n'est qu'une étape dans l'escalade de la répression menée par le régime de Bourguiba : il survient en effet après toute une série de procès politiques (de 1967, 68, 72 et 73) qui visaient tous à écraser le mouvement révolutionnaire.

Les militants et militantes passant devant la Cour de Sûreté de l'Etat, étaient dans leur grande majorité des membres ou des sympathisants de 2 organisations marxistes-léninistes : le GEAST (Travailleur Tunisien) pour l'essentiel et le GMLT (Groupe Marxiste Léniniste Tunisien). Les chefs d'inculpation retenus contre eux sont les suivants :

- complot contre la sûreté intérieure de l'Etat,
- maintien d'une organisation ~~diffuse~~ non autorisée,
- atteinte au prestige du chef de l'état et des membres du gouvernement,
- diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public.

On retrouve là toutes les accusations auxquelles le pouvoir destourien nous a habitué depuis son accession au pouvoir en 1956.

A plusieurs titres, ce procès est le plus important qui se soit déroulé en Tunisie depuis celui de 1968 :

- par la diversification des couches sociales représentées, reflet de l'entrée en lutte des classes populaires contre le régime : en effet, parmi les 202 accusés, on trouve non seulement des militants issus des milieux intellectuels (lycéens, étudiants, enseignants), mais également des militants issus des masses populaires : 8 ouvriers, des fonctionnaires, des employés, un paysan, des chômeurs...
- par le nombre des accusés : 202 dont 195 présents et 87 "en état de fuite".
- par le nombre de femmes figurant parmi ces inculpés : une vingtaine.

LE CADRE DU PROCES.

Ce procès ne tombe pas du ciel :

- Il éclate dans une période de montée des luttes (Voir article suivant)
- Il vient couronner la vague de répression qui s'est abattue sur le pays depuis novembre 73 et s'est concrétisée par plus de 600 arrestations.

- Il éclate dans une conjoncture politique particulière : à la veille du Congrès du Parti Destourien (Septembre) et des élections présidentielles (novembre), le pouvoir espérant dans un premier temps éliminer l'opposition révolutionnaire par un verdict très lourd, avant de régler leur compte aux fractions libérales qui se manifestent au sein même du régime. Le but du pouvoir est de plus en plus clair : imposer officiellement un

fascisme déjà pratiqué dans les faits.

VIOLATIONS DES DROITS LES PLUS ELEMENTAIRES TOUT AU LONG DU PROCES

De basses manoeuvres et des intimidations ont été utilisées par le pouvoir avant et tout au long du procès :

. en premier lieu, la date du procès restée longtemps inconnue a été annoncée brutalement sans laisser aux avocats le temps suffisant pour prendre connaissance de l'acte d'accusation et pour assurer efficacement la défense de leurs clients.

. ensuite tous les moyens ont été mis en oeuvre pour limiter au maximum la publicité du procès : celui-ci s'est tenu loin du centre de Tunis dans la caserne de la police du Bardo. La police filtrait le public à l'entrée, refusant de laisser entrer des parents proches venus souvent de très loin, les laissant au soleil, dans la cour, sous le fallacieux prétexte pas toujours vérifié que certains parents avaient un enfant détenu depuis de nombreux mois.

. Les avocats et observateurs étrangers ont tous été soit expulsés après une journée d'audience (Me Beauthier, de Bruxelles, Me Desforges d'Amnesty International, Me Jiquel, Me Kaufmann) ... ou refoulés à l'aéroport (Me Borgès de Paris).

. La moitié de la salle environ était composée de flics en civil et en uniforme, intervenant constamment et brutalement pour empêcher les accusés de parler.

. Le jugement-même, et ceci s'est révélé de plus en plus net au fur et à mesure que les jours passaient, intervenait constamment pour couper la parole aux militants qui se défendaient, prétextant lorsque ceux-ci dénonçaient les tortures subies que "la chose était déjà connue", les obligeant à ne répondre que par oui ou par non, les menaçant de les renvoyer de la barre s'ils ne se soumettaient pas à ses ordres, tronquant même le texte écrit de Nogig El Euch qui par suite des tortures ne pouvait pas parler !

. Enfin, le 2e jour des plaidoiries, une bande fasciste composée de membres de la cellule destourienne du Bardo a tenté de faire irruption dans la caserne pour attaquer les détenus et leurs avocats (I); et ceci n'est qu'un exemple des pressions exercées sur les avocats.

L'ATTITUDE DES ACCUSÉS, DU PUBLIC ET DES AVOCATS.

Malgré ce climat de terreur créé par le pouvoir, les militants accusés, leurs avocats, les familles et amis présents ont tous fait face par une attitude courageuse et déterminée :

Les accusés ont dénoncé les tortures qu'ils avaient subies dans les locaux de la DSE et dans les fameuses fermes Mabrouk I et II, livrant les noms et désignant du doigt, devant la salle indignée, leurs tortionnaires.

Lorsque les accusés entraient, le public, les familles présentes (500 personnes au total) les accueillaient par des You-yous, des applaudissements et des signes de victoire. Le 2e jour, la Cour essaya d'imposer le huis-clos, mais devant le refus de parler des

(I) Cette cellule dont le directeur est Sayah voulait empêcher les avocats de parler. Comme la police leur barrait la route, ils se sont attaqués à la voiture de Me Chourour dont ils ont crevé les 4 pneus.

10 inculpés du jour, devant l'absence volontaire de leurs avocats et devant les protestations qui s'élevaient de la part des inculpés en liberté provisoire et des parents qui voulaient tous entrer, la salle fut finalement ouverte.

Les avocats (une vingtaine environ) sont toujours intervenus courageusement, luttant pour que le juge laisse parler les militants et défendant eux-mêmes les idées de ceux-ci. Un avocat a même été désigné par le syndicat des professeurs pour défendre, le dernier jour, les enseignants inculpés.

Tous, accusés, avocats, parents, amis et section syndicale des professeurs ont fait front, dans la salle même du procès, contre les violations constantes de leurs libertés, contre l'arbitraire du régime représenté par ses flics, son juge et son procureur général.

LA DEFENSE DES MILITANTS.

Mais c'est surtout au travers de leur défense contre les accusations pour lesquelles ils comparaissaient, que les militants ont manifesté leur courage et leur force.

• Ils ont rejeté l'accusation de "complot" en montrant son incompatibilité avec le marxisme-léninisme dont ils se réclament : " tout marxiste-léniniste ne croit pas à la révolution de poignée de gens, mais au soulèvement populaire et massif, c'est une évidence historique" (Nourredine Bouzid).

Ils ont ensuite démontré que le véritable comploteur c'était le pouvoir lui-même qui, par exemple, par la loi d'avril 1972 livrait les richesses du pays au pillage et les masses populaires à l'exploitation des sociétés impérialistes en leur donnant le droit d'exporter en toute liberté leurs bénéfices sans payer d'impôts ni de taxes douanières.:

" la loi d'avril 72 tente de rétablir une nouvelle colonisation qui exploite nos richesses nationales... Je dis que les hommes au pouvoir sont des garçons de café. Ils touchent des pots de vin pour aider les autres à faire de gros bénéfices." (Ahmed BEN OTHMAN)

• Rejetant l'accusation de maintien d'organisation illégale, ils ont démontré que les pratiques illégales c'étaient celles du pouvoir qui par la loi de 1959 (2) viole l'article 8 de sa propre Constitution (garantissant toutes les libertés démocratiques), le Droit International et la Charte des Droits de l'Homme dont il est signataire :

"Votre inculpation est incompatible avec la Constitution qui permet le droit d'association et l'exercice de nos droits politiques. La réglementation légale est venue tuer ce principe." (Raouf AYADI)

(2) La loi de 1959 donne le droit au Ministre de l'Intérieur de refuser toute association et toute publication (Elle entre en contradiction avec l'article 8)

Rejetant l'accusation de diffamation contre le chef de l'Etat (accusation reposant sur l'usage des termes valet, traître, réactionnaire et pro-impérialiste dans divers tracts), ils ont montré qu'ils prononçaient non des insultes, mais un jugement sur la politique menée par le régime : antipopulaire, antinationale, au service du sionisme (trahison de la cause palestinienne), de l'impérialisme et de la réaction internationale.

Tous les accusés ont proclamé leur adhésion totale aux principes du marxisme-léninisme :

" Je suis marxiste-léniniste.

Pour moi, l'Etat idéal est celui où le travailleur bénéficie du produit de son labour." (Raouf AYADI)

Ils n'ont pas cabré, bien au contraire, leur volonté de continuer le combat au service des luttes populaires pour obtenir "un régime tunisien démocratique qui garantisse le droit et les libertés des citoyens contre l'impérialisme et ses valets." (BEN OTHMAN)

Tout en rejetant et en réfutant les accusations portées contre eux, les militants ont prouvé qu'ils étaient jugés non pour des actes, mais uniquement pour leurs idées et qu'il s'agissait donc d'un procès d'opinion.
Ils ont transformé leur procès en un procès du régime en mettant en relief sa nature antipopulaire, antinationale et valet de l'impérialisme.

LA REPLIQUE AVORTEE DU POUVOIR.

Face à cette démonstration sans réponse, le régime, par la voix de son juge, de son procureur, de sa presse et de tout son appareil de propagande, a recours aux habituels arguments usés et rossassés depuis des années, contre l'idéologie communiste "qui nous est parvenue à la faveur du colonialisme et qui pour arriver à ses fins, cherche à s'enraciner dans la classe ouvrière" (le Procureur de la République). Il a, comme toujours, qualifié les accusés de "poignée de pêcheurs en eau trouble propagant des idées contraires à la nation et aux valeurs de notre société", espérant ainsi démontrer leur isolement des masses populaires.

En fait, le pouvoir s'est heurté à une combattivité sans faille de la part des militants, qui, à aucun moment n'ont baissé la tête, même après la lecture du verdict particulièrement lourd (1 à 10 ans de prison pour les condamnés présents, jusqu'à 12 ans pour les contumaces), emprisonnant pour des années des personnes, uniquement pour leurs opinions !

Le Congrès avait d'ailleurs préparé une motion grâciant les militants ; encore fallait-il que ceux-ci demandent la grâce ; malgré de violents tabassages, pas un d'entre eux ne l'a demandée !

En réalité, la lourdeur du verdict ne fait que révéler la crainte du pouvoir qui essaie, en vain, d'isoler le mouvement révolutionnaire des masses populaires. Mais, ces efforts restent inutiles : durant le procès lui-même, le peuple tunisien a manifesté à plusieurs reprises, dans le pays et dans l'émigration, son soutien et sa sympathie envers les 202 militants :

- le 27 août, dernier jour avant le réquisitoire, un cortège de 300 personnes, parents et amis des détenus, est sorti de la caserne pour se rendre au centre de la ville, rejoint tout au long du parcours par des gens qui en grand nombre, ont repris l'hymne patriotique, scandé des mots d'ordre contre le régime, dénoncé sa répression et réclamé la libération des détenus et les libertés démocratiques pour le peuple. Les forces de police, qui suivaient le cortège de loin, n'ont pas osé intervenir de peur de la réaction des masses populaires.

- des tracts ont été diffusés la nuit dans les quartiers populaires de Tunis, glissés sous les portes. La police l'ayant appris, essaya en frappant chez les gens de reprendre les tracts et d'obtenir plus de renseignements; mais elle s'est heurtée à de nombreux refus.

- dans l'émigration, les travailleurs ont manifesté leur soutien lors de rassemblements et de meetings en dénonçant le régime répressif destourien et en faisant don de sommes d'argent destinées aux détenus politiques (3000 F. ont été ainsi collectés à Paris)

Mais la réponse la plus cinglante aux vains efforts du pouvoir a été la montée des luttes populaires, de plus en plus larges et de plus en plus radicales, qui, durant tout l'été, a secoué le pays et menacé le régime.

PLUS LE POUVOIR REPRIME, PLUS LES LUTTES S'AMPLIFIENT ET
SE RADICALISENT !

LES CONDITIONS DE DETENTION DES PRISONNIERS
POLITIQUES A BORJ ROUMI

Actuellement tous les détenus sauf Saloua Farouk, qui se trouve à la prison des femmes de la Manouba, se trouvent au bagne de Borj Roumi près de Bizerte avec beaucoup d'autres prisonniers politiques et de droits communs.

Il s'agit des 40 inculpés en août 1974

- des 3 condamnés de 68 : N. Ben Khedder
G. Naccache
R. Bellalouna

a qui on a retiré de façon arbitraire la grâce accordée en 1970,

- de certains détenus (Ammami Abdclmajid, Hamdi Nabil) arrêtés en février 74, non jugés encore.

Des témoignages directs d'anciens prisonniers nous ont permis de connaître les conditions de détention dans ce bagne.

Les conditions de détention à Borj Roumi, ancien fort de l'armée française, en haut d'une petite montagne à 6 kms au nord-ouest de Bizerte sont déplorables.

Malgré les continues constructions et réparations que fait l'administration, la situation est très précaire, surtout vers l'est où le vent apporte la poussière dans les chambrées. Sans parler des toits qui laissent passer l'eau, de l'étroitesse des fenêtres qui ne laissent pas entrer suffisamment d'air et de l'humidité qui règne le plus souvent dans les chambrées.

Sur le toit de la prison, une pièce est réservée au poste de garde. Derrière ce poste, des portes en fer font passer à une grotte, puis un tunnel qui mène dans des chambrées creusées dans le roc à 10 à 50 mètres au-dessous de la terre. Ces grottes que les prisonniers appellent "l'enfer" sont très humides, obscures, il y a très peu d'air.

LA SITUATION DES PRISONNIERS DANS CE BAGNE EST TRES DURE :

Ils sont isolés dans de petites cellules ou entassés dans des chambrées.

Quand ils s'étendent sur les nattes d'alfa pour dormir ils sont serrés comme des sardines, entre chaque natte il y a 5 cm d'espace, il n'y a entre eux et le trou où ils font leur besoin qu'un petit mur de 30 cm de haut.

Il n'y a qu'une seule et même cuvette dans la chambrée pour boire et se laver et très peu d'eau que l'administration ne donne qu'après beaucoup de réclamations.

En hiver l'unique couverture ne suffit pas à se rechauffer, alors les prisonniers dorment habillés, bouchent les fenêtres ce qui rend l'air irrespirable. En été c'est une chaleur d'enfer.

Evidemment les puces, punaises, cafards, moustiques, mouches pullulent. L'administration du bagne ne s'intéresse pas à l'hygiène, il n'y a ni eau, ni savon, ni produits désinfectants; les prisonniers ont droit à une douche par 15 jours, mais l'eau est soit très froide, soit très chaude, le temps de douche est très court.

Les prisonniers sont rasés par un coiffeur qui n'utilise qu'une seule lame pour toute la prison. Les derniers à être rasés ont la peau toute arrachée.

Rien n'a été prévu pour le lavage des vêtements des prisonniers, il n'y a qu'une seule buanderie héritée de l'armée française, mais elle se trouve en dehors du bagne et donc personne ne peut y aller: C'est pourquoi les prisonniers se bousculent autour des cuvettes d'eau salie par l'urine et la crasse.

La nourriture se résume le plus souvent à des pâtes flottant dans de l'eau salée.

Après tout ce que l'on vient de décrire, il est certain que le séjour au bagne est un grave danger pour la vie des prisonniers : les maladies qu'ils pouvaient avoir avant leur détention s'aggravent, ceux qui étaient sains deviennent malades.

G. Naccache atteint de coliques néphrétiques depuis sa détention en 1968.

A. Daoud atteint de tuberculose pendant sa détention en 1968.

Sans parler de ceux dont les tortures ont laissées des séquelles, comme H. Ben Othman dont les lesions s'aggravent car on ne soigne qu'exceptionnellement un prisonnier malade; il n'y a ni soin ni médicaments.

Un médecin vient une heure par semaine et doit "visiter" plus d'une centaine de prisonniers. Dans ces conditions, il vient pour la forme et les maladies continuent à se développer.

Sans parler de la soit disant infirmerie où il est impossible de trouver même un cachet d'aspirine.

Il faut enfin souligner l'arbitraire que font régner le directeur et les gardiens de prison.

- Aucun colis n'a été reçu de l'extérieur jusqu'au 27 août, jour où tout été remis aux prisonniers, sur leurs demandes répétées, leur grève de la faim, et envoyées par le Secours Populaire le 20 mars.
- Les livres peuvent être retirés pendant des semaines, voire des mois : c'est ce qui s'est passé ces 6 derniers mois.
- Des lettres reçues ne sont pas toutes remises aux prisonniers.
- Pendant certaines périodes l'isolement des prisonniers est total (pas de visites des familles pendant plusieurs mois) et la "promenade" à l'air ne dure que 10 minutes.
- Les punitions sous forme de descente dans les grottes et de coups ont lieu lorsque les prisonniers font la grève de la faim pour améliorer leurs conditions de vie ou refusent de saluer et de rendre les honneurs au directeur.

Mais les prisonniers politiques de Borj Roumi luttent pour que le régime destourien n'atteigne pas son but

- faire oublier les opposants politiques en Tunisie
- tenter de les briser physiquement et moralement.

Ils luttent contre l'isolement, les visites au parloir derrière des grilles.

Actuellement, ils ont obtenu d'avoir à nouveau des livres.

Ils demandent:

- des sacs de couchage
- des couvertures
- des vêtements propres et chauds pour lutter contre le froid
- de la nourriture (biscuits, conserves, fruits secs)
- des médicaments (vitamines, aspirines) pour lutter physiquement contre la maladie

et des livres: traitant des dernières découvertes techniques, romans sociologiques, poèmes

et des lettres, des cartes postales pour leur permettre un contact avec le monde extérieur.

ENVOYEZ leur ce matériel directement ou par l'intermédiaire de notre comité

B.P. 397
PARIS CEDEX 1

AUTRES PRISONNIERS POLITIQUES

TEILI / Etudiants condamnés après leur retour
LAHBIB / d'Algérie pour diffusion de fausses
MIDANI B. et A. / nouvelles et offenses (détenus depuis
RAHMOUNI / novembre 73)

Moncef BEN OTHMAN détenu à la Prison Civile de Tunis depuis
juillet 73.

Anouar ABBOU / Condamnés le 6 février 74 pour atteinte
Salah LANGLIZ / à la sûreté de l'état à 1 et 2 ans de
Mohammed JEMLI / prison.
TURKI /

Abdallah DAY CHABEI
Moncef MHIRSTI

HADJI THABET Mohamed (fonctionnaire) / arrêtés à Gafsa en
AL MARGHENI Ahmed (ouvrier) / juin 72, membres
SANDI Béchir (photographe) / du Front National
KHEBOUR M. Abdallah (ancien officier) / progressiste Tunisien
CHATER Habib (ouvrier) /
DIARI Hussein (ouvrier) /
TABASSI Belgacem /
HABA Abdelrahman (ingénieur agronome) /

LA REPRESSION CONTINUE A S'ABATTRE SUR LES FILS DU PEUPLE
TUNISIEN

Nous venons d'apprendre que des arrestations viennent d'avoir
lieu à Tunis. Nous ne connaissons pas encore leur nombre exact
ni les noms des toutes les personnes arrêtées.

Parmi elles:

Hamda El Hammami
Aïcha Chakroun
Saloua Ayachi - acquittée lors du procès d'août 74.

LA MONTEE DES LUTTES POPULAIRES

Au moment où le régime veut imposer Bourguiba président à vie, les luttes populaires s'amplifient démentissant de façon cinglante l'image que le pouvoir tunisien voudrait donner à l'extérieur. En effet, depuis mai 74 le niveau de vie des masses populaires se dégrade chaque jour davantage et à un rythme jamais connu jusque là. Cette déterioration quotidienne de leurs conditions de vie résulte de la vie résulte de la situation économique dans laquelle est plongée la Tunisie aujourd'hui.

La Tunisie traverse une crise économique de plus en plus approfondie, elle-même due aux répercussions de la crise mondiale sur notre pays.

En effet le régime tunisien ouvre toutes grandes les portes du pays aux capitaux impérialistes: les richesses de la Tunisie sont pillées, le marché intérieur est asservi aux exigences des marchés impérialistes et tout développement économique national est rendu impossible.

La loi d'avril 1972 permet aux capitalistes étrangers de jouir de priviléges exorbitants sur le dos du peuple tunisien. Les bénéfices des sociétés impérialistes peuvent être rapatriés intégralement en toute liberté; ils sont exonérés de la patente pendant 10 à 20 ans de l'impôt sur le revenu, des droits de douane et de nombreuses taxes.

Voilà dans quelles conditions les capitaux européens (allemands, hollandais, belges et français) affluent en Tunisie dans les différents secteurs et surtout dans le secteur textile qui a reçu 37 millions de dinars sur 50 millions investis au total.

Mais depuis 1972, on assiste à une véritable offensive de l'impérialisme US, dans les secteurs les plus vitaux de l'économie du pays:

- Dans le secteur agricole: investissements dans la STIL (Société Tunisienne de l'Industrie Laitière), la Banque Nationale Agricole et dans l'élevage bovin.
- Dans des secteurs vitaux: la STEG (Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz), le service des eaux, pour les transports, dans la SNCFT (Sté Nationale des Chemins de fer tunisiens), par le financement et la modernisation de l'aménagement des ports (comme celui de Tunis - La Goulette où la modernisation a provoqué de nombreux licenciements), dans les aéroports (par l'intermédiaire de l'Agence Américaine du Développement Internationale).
- Dans le secteur Minier et industriel: ex. la Société d'Exportation et d'industrialisation des phosphates Sfax - Gafsa ...
- Et, bien sûr, par l'intermédiaire de la BIRD
- Constructions de prison à Kasserine et restauration du bagne français de Garh El Melh (Porto Farina).

Tous ces investissements se font au titre de la "lutte contre le sous-développement".

Ainsi, partout dans tous les secteurs, l'économie tunisienne est entièrement aux mains des impérialismes européens et surtout américain, les masses populaires tunisiennes sont livrées par le régime à l'exploitation forcée de leurs sociétés capitalistes.

La production tunisienne est destinée essentiellement à l'exportation si bien que les produits de consommation (courante en particulier alimentaires comme l'huile, le thon, les tomates, les fruits, l'harissa) sont vendus dans les pays impérialistes et dans le secteur du tourisme, il est fréquent qu'à Tunis on manque d'huile, d'harissa et autres produits de base. Cette rareté des marchandises vendues sur le marché intérieur provoque une importante hausse des prix. De plus, deux facteurs conjoncturels sont venus renforcer la hausse:

- La "réussite" particulière de la saison touristique en raison de la crise chypriote.
- La période de Ramadan qui s'accompagne d'une demande accrue de certains produits.

C'est ainsi qu'on assiste aujourd'hui à une véritable flambée des prix: 4 œufs coûtent F. 1.60, 1 kg de sucre F. 1.70, 1 kg de pommes de terre F. 1.20 à 1.45

Cette augmentation croissante du coût de la vie se traduit par une dégradation des conditions de vie des masses populaires puisque les salaires sont bloqués, le pouvoir (comme l'a expliqué le ministre de l'économie Ayari dans une interview à la presse au mois de juin) ne pouvant se permettre de les augmenter sans approfondir la crise économique actuelle.

Face à cette dégradation incessante de leurs conditions de vie, les masses populaires, la classe ouvrière en tête, ripostent par un élargissement et une radicalisation de leurs luttes incessantes depuis mai (pour le seul mois d'août, 36 grèves) et touchant tous les secteurs.

(Les informations que nous avons sont partielles du fait des difficultés que nous rencontrons pour les obtenir. Tous les lecteurs qui peuvent nous aider sont invités à le faire en écrivant à notre boîte postale).

LES LUTTES

1) Dans le secteur textile

C'est le secteur favori des intérêts impérialistes (37 millions de dinars sur 50, 12 000 emplois sur 15 000): les conditions de travail y sont particulièrement dures surtout depuis la signature le 26 juillet dernier de la convention collective entre l'UGTT et l'UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat = le CNFF en France) qui fixe des normes de productivité très élevées et qui stipule que tout ouvrier travaillant en dessous de ces normes sera déclassé à un échelon inférieur ou même renvoyé. Les salaires très bas varient entre 12 et 25 dinars: les ouvriers sont payés 6 à 7 fois moins que leurs camarades français, allemands ou belges.

De plus la sécurité de l'emploi y est très précaire puisque dans le secteur de sous-traitance, les impérialistes ferment les portes de leurs

usines quand le climat n'y est pas suffisamment "pacifique" (ex.: Prouvost à la Marsa).

A la Socovet, usine de sous-traitance de "Lee Cooper", dirigé par Gilani, gros possédant et gendre de Nouira, les salaires étaient très bas: 21 millimes (21 centimes) de l'heure et 2 dinars (20 F.) de prime tous les 15 jours. Au mois de juin les ouvrières ont entamé une baisse de la productivité (100 pièces au lieu de 1000) pour obtenir une révalorisation de leur salaire. Gilani décida alors le renvoi de 91 ouvrières (dont la plupart avaient plus de 5 ans d'ancienneté, et certaines 15 à 18 ans), puis la fermeture de l'usine. Aussitôt, les ouvrières ont occupé les locaux, confisqué les moyens de production et, comme elle ne percevaient plus leur salaire, elles ont vendu directement leurs produits.

A l'usine de tapis de Menzel-Bourguiba, les ouvrières ne touchent que 12 dinars (120 F.) par mois, c'est-à-dire moins que ma moitié du SMIG, qui est de 30 dinars 600. Lors de la tournée de Bourguiba dans leur région, on avait recommandé aux ouvrières de dire qu'elles touchaient 35 dinars. L'une d'elles, qui avait osé proclamer la vérité, fut renvoyée dès la fin de la visite. Aussitôt, ses camarades ont entamé une grève pour réclamer sa réintégration, un salaire décent et l'amélioration de leurs conditions de travail.

A la STIT (Sté Tunisienne d'Industrie Textile) (où les luttes s'étaient déjà déroulées Cf. Bulletin n° 11), 80 ouvrières ont été licenciées. L'une d'elles qui voulait se plaindre lors d'un passage de Bourguiba dans la Kassbah, a été roué de coups et emprisonnée.

2) Dans le secteur du Bâtiment: 9000 ouvriers ont arrêté le travail affirmant ainsi une solidarité sans faille

- 6000 dans la région de Tunis-Sud, le 19 juin, les entreprises Héhenni, et Berrebi, les cimenteries de Zitouna, Khanouba, Saïda, Manoubia.

Grèves de soutien dans la région de Djebel Djelloud
à la briquetterie d'El Hamma
à l'usine de chaux d'Hammam-Lif et de Jendouba.

Leurs revendications:

- augmentation du salaire
- primes des heures supplémentaires de jour et de nuit
- allocations familiales de tous les mois depuis le mois de janvier 1972, date de la sortie du statut
- l'application effective du statut sorti en 1972 et qui garantissait, entre autre, l'acquisition de ces deux dernières revendications.

Malgré les intimidations des BOP (CRS tunisiens) qui ont investi les lieux, malgré les manœuvres de trahison de la direction syndicale, les ouvriers ont continué la lutte jusqu'au 23 juin où le pouvoir acculé (la journée du 19 juin lui a coûté 17 millions de dinars) a dû annoncer à la radio, à la télévision et dans les journaux, l'application du statut et des garanties fermes pour l'augmentation des salaires.

3) Dans le secteur de la métallurgie:

- Grève des ouvriers de Pennaroya à Megrine:

Le 10 juillet, après une assemblée générale syndicale, les travailleurs ont décidé la grève pour l'application du statut et l'augmentation des salaires. Ils ont occupé les locaux, résisté à l'envoi de deux camions de BOP et démasqué la complicité de la direction syndicale qui, dans une vaine tentative de diviser les ouvriers, promettait une augmentation d'au moins 10% des salaires mensuels seulement.

Le 17 juillet les ouvriers imposaient leurs véritables représentants à la place des délégués fantoches et, le jour même, ils reprenaient le travail sur la base de promesses garantissant la satisfaction de leurs revendications dès le 20 juillet.

- A l'usine d'El Fouledh à Menzel Bourguiba

Le 16 septembre, 1300 ouvriers entament une grève, à laquelle participent aussi certains ingénieurs, suivie dès l'après-midi à 100%. (le haut-fourneau est pour la première fois totalement arrêté). Les ouvriers résistent dès le 3ème jour à l'occupation de l'usine par les BOP.

Leurs revendications: - augmentation de 30% des salaires
- révalorisation de l'échelle des primes
- renvoi de deux chefs fascistes.

Les délégués syndicaux, qui, depuis des années, sont à la tête des luttes ont réussi à forcer la direction de l'UGTT à dénoncer la direction de l'usine.

(A noter que c'est déjà à propos de cette usine et de l'usine de Firestone qu'Achour, de l'UGTT a dû démentir dans un discours les propos mêmes de Bourguiba qui avait prétendu que les salaires des ouvriers de ces usines atteignaient 60 à 80 dinars).

Le 25 septembre, les ouvriers reprenaient le travail sur la promesse que toutes leur revendications seraient satisfaites.

4) Dans les autres secteurs:

De très nombreuses grèves ont eu lieu tout l'été pour la révalorisation des salaires, l'application du statut et parfois pour des aspirations syndicales.

- à la SOTUVER (Société Tunisienne de Verrerie) le 15 juillet
- dans les usines de chaussures BATA à Megrine
- et SICA à Sfax.

BATA: cette lutte un peu ancienne mérite d'être relatée surtout en ce qui concerne le combat pour un syndicat libre et démocratique: les ouvriers ont rejeté la commission syndicale fantoche, imposé des véritables élections sous leur contrôle et cela malgré les manœuvres de la cellule professionnelle (tactique développée par le Destour chaque fois que les ouvriers déjouent les directions syndicales).

SICA: grève des ouvriers du 23 au 26 juillet.

- A Djerissa: les ouvriers imposent leurs propres délégués syndicaux,
- A la STM et à l'office du commerce,
- Les ouvriers et petits fonctionnaires du journal l'Action et El Amel, luttant pour obtenir leurs primes de déplacement, de travail de nuit ... ont constitué leur propre commission syndicale malgré les manœuvres du directeur pour les empêcher et pour la remplacer par une cellele professionnelle.
- A la Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes également les ouvriers ont imposé leurs propres représentants.
- A la STIB (Bois)
- A STELLA (grèves à cause du renvoi d'un délégué)

Au mois de septembre: grève à la SOCOMENA (Société de Construction mécanique et navales) et à FIRESTONE (Menzel Bourguiba) et à la cimenterie de Bizerte.

Cette vague de grèves dures et bien organisées témoigne de la volonté de la classe ouvrière tunisienne de combattre pour une vie décente.

La même volonté s'est manifestée dans d'autres couches populaires, notamment chez les paysans moyens et pauvres qui ont imposé leurs droits à la terre en occupant de force des terres qui leurs revenaient.

Ouled Brahim et Ouled Jellal ont repris des terres qui leur avaient été confisquées (en 1966 pour le premier, l'"Henchir" Jedra pour le deuxième) et distribuées en fait à de gros possédants ou à des responsables de cellules déstouriennes. De la même manière à Sidi Bouzid, deux paysans ont occupé leurs anciennes terres, et les "Baraka" ont repris leurs champs qui avaient été confiés à un comité de gestion composé de déstouriens.

Là encore le pouvoir déstourien a du reculer en libérant plusieurs personnes arrêtées.

Au travers de toutes ces luttes, une très nette progression est à remarquer en particulier au niveau des revendications mises en avant.

Dans toutes les luttes on retrouve les mêmes revendications économiques, le droit à la terre pour les paysans et pour les ouvriers l'augmentation des salaires et l'échelle mobile: cette revendication généralisée témoigne de la volonté de combattre la politique économique du pouvoir et prouve sa faillite totale à satisfaire les besoins les plus élémentaires des masses.

- La revendication du statut professionnel: les ouvriers exigent son application effective et non de vagues promesses formelles. Ils exigent par là l'obtention des allocations familiales, des primes des heures supplémentaires et surtout la sécurité de l'emploi.

- Si les revendications de type économique se sont généralisées, des revendications d'un autre type, commencent à se répandre: c'est la revendication de type syndical pour imposer des véritables représentants syndicaux à la place de délégués fantoches (voir luttes de SICO, El Amel, Bata, Djerrissa...)

Ceci traduit la prise de conscience de plus en plus grande de la classe ouvrière du rôle qu'elle doit jouer dans le combat pour les libertés

démocratiques où elle rejoint la voie déjà entamée par la jeunesse et d'autres couches intellectuelles. (Luttes dans le cadre du syndicat de professeur) Cf. un avocat a été chargé par le syndicat des professeurs de défendre les enseignants au procès d'août 74.

Partout, à la campagne et dans le usines, les masses populaires tunisiennes luttent contre la dégradation de leurs conditions de vie, pour arracher leur droit au pain et à la liberté.